

Compte rendu de séance

Séance du 22 Février 2022

L' an 2022 et le 22 Février à 21 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,FOYER YVES DUTEIL sous la présidence de
LION Sandrine Maire

A titre liminaire :

Mr CHARRIER Stéphane fait lecture d'un extrait de son courrier envoyé en recommandé et destiné à Mme le Maire de Fontevraud l'Abbaye et le Prefet de Maine et Loire. L'extrait est lu au Conseil Municipal et concerne le déroulement de la dernière séance du 25/01/2022 en présentiel et distanciel. Mme Le Maire, Sandrine LION, précise les indications de la Préfecture de Maine et Loire visant le titre liminaire du dernier compte rendu et annonce que les prochaines séances ne se tiendront qu'en présentiel uniquement.

Présents : Mme LION Sandrine, Mme TRICHET Louise, M. LAURENT Fabien, M. DUVIC Patrick, Mme CHEVREUX Carole, M. PONCHANT Michel, M. DEBROU Frédéric, Mme PERCHERON Martine, M. GALLE Benoit, Mme REBEILLEAU Maryline, Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DELARUE Laure, M. PICHOT Michel, M. CHARRIER Stéphane, Mme SAUDE Tatiana

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONS Jean-Pierre à Mme REBEILLEAU Maryline, Mme HUAULT Sylvie à Mme ALCIDE Marie-Jeanne, Mme DESCAMPS Claire à Mme TRICHET Louise
Absent(s) : M. ALIX Denis

Tenant compte du préambule à la séance, le reste du conseil municipal approuve le dernier compte rendu.

A été nommé(e) secrétaire : M. LAURENT Fabien, M. CHARRIER Stéphane

1) Lancement du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et l'extension du cabinet médical

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qui a eu lieu le 5 janvier 2021, qu'il a été accepté la signature de la convention avec le CAUE concernant l'étude de faisabilité de la rénovation et l'extension du cabinet médical.

Le CAUE a achevé l'étude de faisabilité et propose donc une estimation prévisionnelle du coût des travaux pour un montant total de 168 090,00 € HT.

Dont un montant des travaux bâtiments de 153 720 € HT et un montant des travaux d'aménagement extérieurs de 14 370,00 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le lancement du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation et l'extension du cabinet médical
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce marché.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2) Demande de subvention pour le changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de changement des huisseries aux Ecoles de Fontevraud l'Abbaye.

Le coût est estimé à environ 196 425,00 €

La préfecture a accordé une subvention de 97 347,80 €.

Ce projet rentre dans le cadre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires, avec un taux de 20 % du coût HT avec un plafond de subvention par projet de 50 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la demande de subvention

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier
A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Suite à la demande des Architectes des Bâtiments de France, la commune a fait appel à un architecte du patrimoine pour établir un diagnostic pour la rénovation et le remplacement des huisseries. Le rapport fait apparaître un montant de 416 196,00 € TTC. Les travaux devront être phasés et une partie pourra être inclus dans la démarche du SIEML.

Questions diverses :

- Présentation de la campagne 2021 de Brûlage dirigés de l'EEN2 de Fontevraud. Cette campagne aura été marquée par un travail rigoureux, afin de limiter le risque d'incendie sur l'emprise militaire tout en permettant un entraînement régulier et nécessaire des pompiers du camp.
- Création d'un poste à l'école élémentaire qui entraîne une ouverture de classe. L'école élémentaire à inscrit un effectif pour la rentrée 2022 d'environ 80 enfants. Ce qui serait la conséquence d'une augmentation importante des demandes de logements et dont Maine-et-Loire habitat a dû remettre les logements destinés à la vente dans le parc locatif.
- Monsieur CHARRIER évoque le problème de la place des Blatiers, notamment la problématique des stationnements sur la place. Après recherches et vérifications au registre des voies et chemins communaux, après avis et validation de la sous-préfecture : la place des blatiers est inscrite au domaine public et appartient donc à la commune. Si des propriétaires riverains contestent tout ou partie de la propriété de cette place à la commune, la charge de la preuve leur appartient pour produire tout document attestant qu'ils en sont propriétaires. Les emplacements ne peuvent être attribués à un particulier. L'aménagement de cette place peut se faire en la déclassant et ainsi passer cette place dans le domaine privé communal.

La prochaine commission Finances en présence de Madame FAYARD aura lieu le 8 mars 2022 à 19 h00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 22 mars 2022 à 20 h 00